

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 mars 2023**  
~~~~~

**DÉNOMINATION DES PARKINGS INTERCOMMUNAUX LE LONG DE LA VOIE LACTÉE**  
**ZONE D'ACTIVITÉS COSMO À GIGNAC**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 mars 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 mars 2023.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Josette CUTANDA à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à M. Ronny PONCE, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ.

Excusés M. Anthony GARCIA.

Absents M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et notamment en matière de développement économique ;  
VU la délibération n°1403 du Conseil communautaire du 12 décembre 2016 relative à l'Atlas des zones d'activités économiques de la Communauté de communes vallée de l'Hérault ;

CONSIDERANT que la compétence en matière de dénomination des voies dans une zone d'activités créée par une communauté de communes revient à cette dernière,

CONSIDERANT la demande de la commune de Gignac de dénommer officiellement les lieux ci-dessous afin de pouvoir établir un arrêté de Monsieur le Maire rendant possible la verbalisation par le service de police municipal :

- parkings le long de la voie lactée :
  - derrière Mc Donald et Bowling
  - derrière Centrakor
  - derrière Mr Bricolage et Point S
  - derrière Securitest

CONSIDERANT la signalétique déjà implantée sur place indiquant « Parking Rue de la Voie Lactée », il est proposé de préciser la dénomination comme suit :

Localisation du parking le long de la Voie Lactée	Dénomination du Parking
derrière Mc Donald et Bowling	Parking Rue de la Voie Lactée 1
derrière Centrakor	Parking Rue de la Voie Lactée 2
derrière Mr Bricolage et Point S	Parking Rue de la Voie Lactée 3
derrière Securitest	Parking Rue de la Voie Lactée 4

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de valider le nom attribué aux parkings de la Voie Lactée comme indiqué dans le tableau des dénominations ci-avant présenté,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3142  
Publication le 28/03/2023  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 28/03/2023  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230327-11428-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



Gignac, le 28 décembre 2022

**Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**  
**A l'attention de Monsieur le Président,**  
**2 parc d'activité Le Camalcé**  
**34150 GIGNAC**

☎ **Secrétariat 04 67 57 01 77**  
✉ [secretariat@ville-gignac.com](mailto:secretariat@ville-gignac.com)

Nos réf. : 2022/549 - JFS. / CSB.

**Objet** : Dénomination officielle de lieux commune de GIGNAC

Monsieur le Président,

Afin de pouvoir établir un arrêté de Monsieur le Maire et de rendre possibles d'éventuelles verbalisations par le service de Police Municipale, je vous remercie de bien vouloir dénommer officiellement les lieux suivants :

- parkings existants le long de la voie lactée derrière Mac Do et Bowling.
- parkings existants le long de la voie lactée derrière Centrakor.
- parkings existants le long de la voie lactée derrière Mr Bricolage et point S
- parkings existants le long de la voie lactée derrière Sécuritest.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Jean-François SOTO.  
Maire,  
Conseiller Départemental.

